

Mission 8.

**Pour une nouvelle
ambition pour le tourisme
et la valorisation des
patrimoines**

I - Le contexte de la mission

Chiffres clés

- 9 millions de visiteurs
- 2,4 millions de festivaliers
- 9,8 millions de nuitées dans l'hôtellerie de plein air
- 7,1 millions de nuitées hôtelières
- 243 120 hébergements, dont 11 350 marchands au 01/01/2014
(Source Comité régional du tourisme)
- 3 011 édifices protégés au titre des Monuments Historiques (2^e région française après l'Île-de-France)
- Plus de 4 000 manoirs et châteaux

Le tourisme est un enjeu économique et social important pour la Bretagne, qui représente 8 % du PIB breton et plus de 50 000 emplois directs. La Bretagne est en effet une destination touristique de premier plan, parfois leader national sur certains champs de la pratique de loisir, tel que le nautisme.

Si le tourisme est indéniablement une activité en premier lieu économique, son appréhension par la sphère publique doit, pour être efficace, prendre également en compte des approches concertées en matière d'image, de communication, de prospective, d'aménagement du territoire nécessitant l'adoption d'une stratégie systémique cohérente, en phase avec les pratiques et attentes des visiteurs.

Dans un contexte extrêmement concurrentiel - par ailleurs de plus en plus internationalisé - ce primat d'efficacité a conduit le Conseil régional à proposer en Bretagne l'adoption d'un schéma régional du tourisme axé autour de deux objectifs prioritaires : privilégier une approche économique qui place le visiteur au cœur du projet et établir une nouvelle manière de travailler ensemble qui repose sur des choix partagés, sur la mutualisation des moyens et la cohérence des actions.

Ceci suppose de prendre en compte les grands bassins de fréquentation pour adapter l'organisation touristique et la répartition des rôles des acteurs publics et privés. Cette approche pragmatique est à l'origine de l'installation des *Destinations touristiques de Bretagne*. Ces territoires de projets ont notamment pour objectif et fonction de permettre une meilleure valorisation de l'exceptionnel capital patrimonial de la Bretagne tant sur ses aspects naturels que culturels.

Le patrimoine culturel est en effet un formidable vecteur de développement pérenne de la Bretagne, via les démarches participatives des appels à projets lancés par la Région en matière d'Inventaire ou de valorisation du patrimoine ou encore à travers le dispositif *Skoaz ouzh skoaz*. La restauration et la valorisation de ces héritages permettent ainsi l'émergence d'un important développement économique endogène qui de surcroît possède une valeur culturelle et identitaire considérable.

II - Accompagner la mutation du tourisme breton et la valorisation du patrimoine

➔ L'approche du développement durable dans les politiques de la Région

La stratégie du Conseil régional et les dispositifs de soutien en faveur du tourisme s'inscrivent dans un engagement en faveur d'une approche durable. La recherche de l'efficacité économique est assortie d'une exigence en matière de performance environnementale et sociale notamment. Des outils de monitoring et de conditionnement des aides régionales, tel que le *Diagnostic-expertise des projets d'investissement*, assurent une prise en compte concrète de ces impératifs. Sur cette base, le Comité régional du tourisme (CRT) accompagne, incite et promeut les actions touristiques durables et responsables.

L'action de la Région en faveur du patrimoine culturel est fondamentalement inscrite dans une approche soutenable. En effet, le patrimoine permet de façon concomitante d'actionner les leviers de développement tenant à la culture, au social, à l'environnemental - grâce notamment aux savoirs-faire déployés et à l'économie foncière induite. Ainsi, le développement économique, touristique, est alors responsable.

Les démarches participatives mises en place achèvent d'assurer une appropriation de ces « racines du futur » des territoires.

> Le zoom Padus : la valorisation du patrimoine

L'analyse conduite avec la grille de questionnaire *PADUS / DURABLE* a confirmé l'ancrage de la politique de valorisation du patrimoine dans une éthique de la durabilité. Au delà des questions de lien social, de transmission et d'identité propres au patrimoine, la politique régionale est construite autour d'enjeux forts du développement durable tels que la valeur ajoutée pour l'économie bretonne, l'ancrage territorial, la mobilisation de la population, de partenaires et de réseaux à travers par exemple la prime *Skoaz ouzh skoaz* ou les taux d'intervention différenciés en fonction de la capacité des communes.

PADUS a permis d'attirer l'attention des porteurs de projets sur des effets et leviers indirects des projets sur des enjeux de développement durable. Par exemple, des conseils et pistes de progrès sont mentionnés concernant les marchés (clauses sociales, chantiers verts), la biodiversité (zéro phyto, espèces invasives) ou la mise en place de tarifications différenciées.

➔ L'approche territoriale dans les politiques régionales

En matière de patrimoine, la première ambition de l'action régionale consiste à déployer efficacement sa compétence d'inventaire visant à révéler et faire connaître les héritages culturels de Bretagne. En 2014, les enquêtes ont été menées sur les territoires d'études et ont permis d'enrichir le nouveau site de diffusion des données d'Inventaire : patrimoine.bzh.

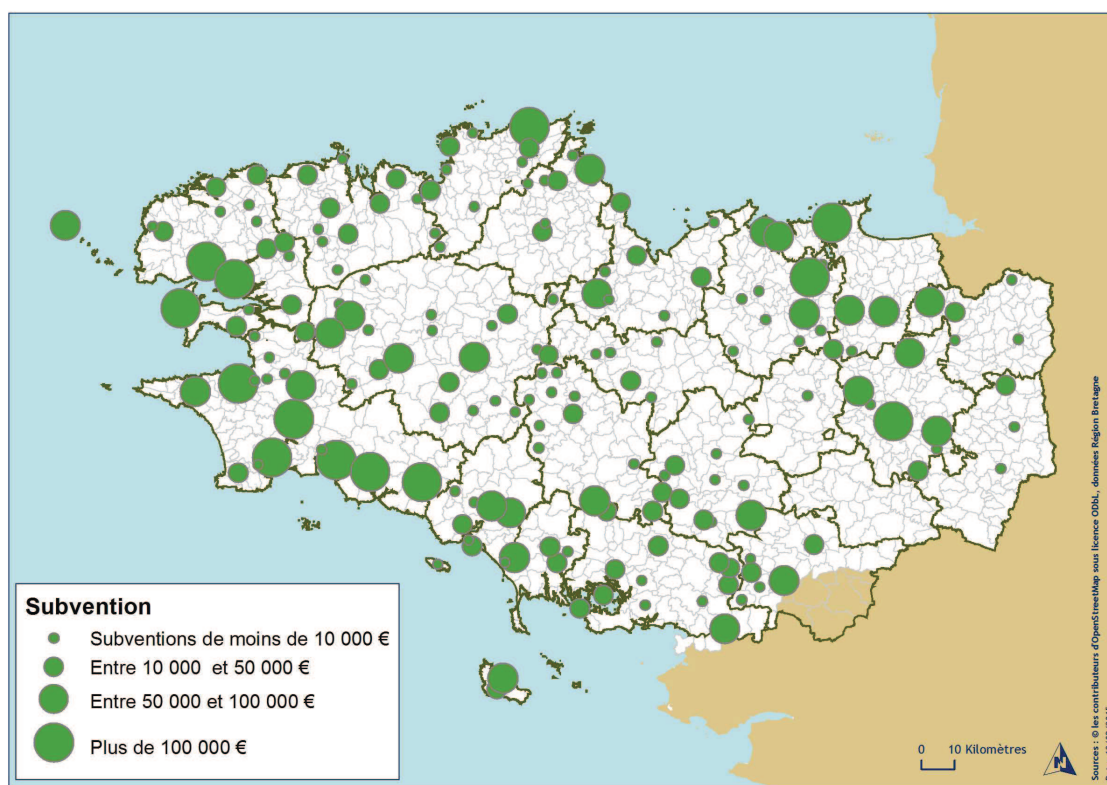
La production de ce site, l'année de la célébration du cinquantenaire de la démarche en Bretagne, est révélatrice de l'adaptation permanente de la démarche au profit des attentes des bretons et amateurs du patrimoine de Bretagne.

La publication d'un ouvrage de synthèse sur l'architecture rurale permet de confirmer la position de référence de l'Inventaire en Bretagne.

Les démarches d'appels à projets visant à faire participer les Bretons et les collectivités à la connaissance du patrimoine, tels que *Participez à l'inventaire du patrimoine* et *Héritages littoraux*, tout comme *Archipel du patrimoine breton* ont eu un écho important sur le territoire. De nombreux projets qualitatifs ont pu être aidés dans ce cadre et servir une stratégie de connaissance et de valorisation du patrimoine, notamment maritime.

Ces approches permettent de faire exprimer au patrimoine son potentiel de rayonnement pour la Bretagne y compris pour les biens culturels positionnés en dehors de la Bretagne (1 par an).

Subventions régionales allouées en 2014 en faveur du patrimoine



La valorisation et la conservation de plusieurs centaines de biens mobiliers, archéologiques, immobiliers, maritimes, muséaux en Bretagne concourent à la sensibilisation de la population en faveur de ses héritages culturels et permettent notamment un développement touristique différent et de qualité.

En matière de politique touristique, la Région possède un Schéma régional du tourisme détaillé. Celui-ci organise l'ambition de la nécessaire mutation du tourisme breton. Décliné en 22 chantiers opérationnels, il articule des actions d'intérêt régional à finalité économique. Pensée avec les acteurs touristiques locaux, publics et privés, cette stratégie affirme la position centrale de la Région, tant en termes de soutien aux investissements publics et privés qu'en termes de promotion et d'organisation de l'action collective.

Ainsi, la mise en œuvre opérationnelle d'une stratégie marketing et touristique régionale partagée avec les métropoles de Bretagne et la quasi-totalité des Communautés d'agglomérations, illustre la pertinence des actions initiées avec et par le Comité régional du tourisme. Il en est de même de la stratégie numérique de ce dernier (4,5 Millions de visiteurs sur le site tourisembretagne.com).

III. Les leviers d'action et modalités de mise en œuvre

Pour la réalisation du *Schéma régional du tourisme* (SRT), compétence de plein exercice, la Région dispose de plusieurs modalités d'action :

- elle instruit les dossiers d'aides, notamment en investissement : dispositifs d'aides aux entreprises hôtelières et autres structures d'accueil touristique, à la consolidation des projets touristiques.
- elle confie une mission particulière au Comité régional du tourisme (CRT) conformément aux dispositions du Code du tourisme, principalement pour la promotion et la communication touristique régionale, et pour l'analyse de la fréquentation via l'Observatoire régional du tourisme. Le CRT anime également des grands chantiers régionaux de l'Acte 2 du SRT, comme ceux de la valorisation touristique des canaux de Bretagne et la réalisation des grands itinéraires de randonnée. L'association emploie 46 personnes.
- Enfin, en convention de partenariat, les réseaux d'acteurs du tourisme bretons, tels que la *Fédération régionale des offices de tourisme et syndicats d'initiative*, *Nautisme en Bretagne*, *Sensation Bretagne* ou les *Pays touristiques* renforcent l'action dans le domaine touristique.

En matière de patrimoine culturel, la Région conduit une politique active de soutien aux projets, qu'elle anime et instruit (gestion des dispositifs d'aides, chantiers thématiques, musées, appels à projets).

Fort d'une équipe comportant des chercheurs de très haute technicité, le *service de l'Inventaire* mène un travail de fond afin de mieux révéler le patrimoine breton. Depuis de nombreuses années, il développe une activité pionnière dans ce domaine. Ainsi, la recherche a permis la création de 110 000 dossiers électroniques, 150 000 notices d'édifices et d'objets immobiliers, 2 500 relevés d'architecture. Cette activité de repérage a été effectuée sur 1 500 sites d'intérêt architectural, hérités de la préhistoire, de l'époque gallo-romaine et du moyen-âge.

L'édition d'ouvrages de référence et de synthèse à partir des travaux de l'Inventaire -tel que *Architecture rurale en Bretagne* en 2014- permet une meilleure diffusion de ces recherches.

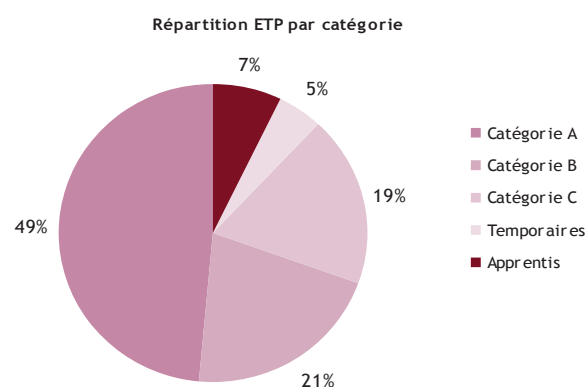
Par ailleurs, des démarches et campagnes de sensibilisation de la population lors des journées du patrimoine sont organisées dans toute la Bretagne. Durant deux semaines, la Région organise un cycle de conférences, rencontres, visites et animations en étroite collaboration avec l'échelon local.

Enfin, des appels à projets dans les domaines de l'Inventaire, de la valorisation du patrimoine ainsi que du tourisme, permettent aux Bretons de participer, aux côtés de la collectivité régionale, à la mise en œuvre d'actions destinées au développement de la Bretagne.

→ Moyens humains

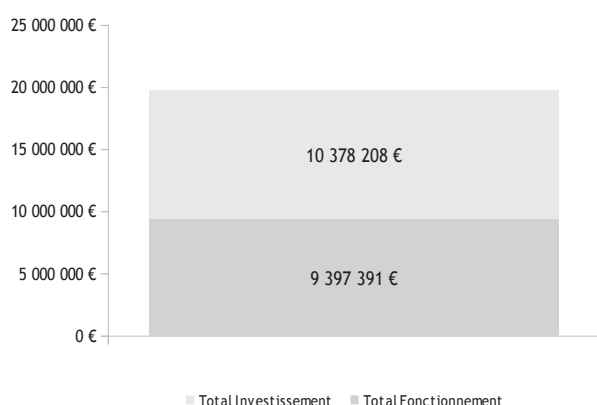
Mission 8 - Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation du patrimoine

Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2014
Catégorie A	18,0
Catégorie B	7,8
Catégorie C	6,9
Temporaires	1,8
Apprentis	2,7
Emplois d'avenir	
Total ETP	37,1
Total Masse salariale	2 030 424 €

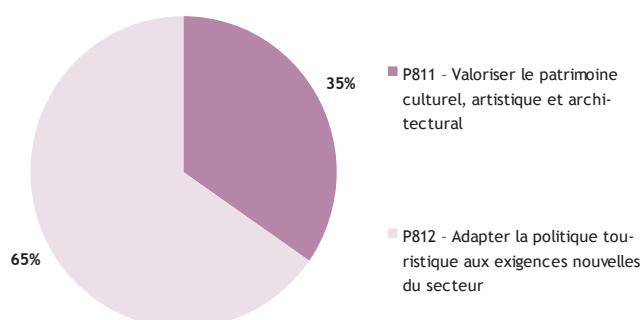


→ Répartition des dépenses

Répartition des dépenses de la mission 8 par nature en 2014 (CP mandatés)



Répartition des dépenses de la Mission 8 par programme - 2014 [Total des CP mandatés en I et F]



■ Dépenses par programme

Mission 8 - Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation du patrimoine			
	CP mandatés en 2014	CP votés en 2014	Taux de réalisation
P811 - Valoriser le patrimoine culturel, artistique et architectural	6 855 641 €	7 000 000 €	98%
Fonctionnement	1 055 646 €	1 200 000 €	88%
Investissement	5 799 995 €	5 800 000 €	100%
P812 - Adapter la politique touristique aux exigences nouvelles du secteur	12 919 958 €	16 170 000 €	80%
Fonctionnement	8 341 745 €	9 570 000 €	87%
Investissement	4 578 213 €	6 600 000 €	69%
Dépenses totales de la Mission 8 (I et F)	19 775 598 €	23 170 000 €	85%
Total Fonctionnement	9 397 391 €	10 770 000 €	87%
Total Investissement	10 378 208 €	12 400 000 €	84%

Programme 811 - Révéler et valoriser le patrimoine

Chiffres clés

- 24,4 M€ de commandes dans le cadre des chantiers patrimoine aidés par la Région
- 36 structures labellisées *Musée de France*, réparties sur le territoire breton
- 75 % des navires d'intérêt patrimonial français à usage collectif immatriculés et naviguant en Bretagne
- 391 opérations en faveur du patrimoine, financées par la Région

Documents cadre

- Politique du patrimoine culturel en Bretagne

	Objectifs	Actions
	[I] - Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton	[I - 1] Conduire l'inventaire du patrimoine [I - 2] Valoriser les données d'inventaire pour une stratégie de territoire [I - 3] Diffuser les données collectées [I - 4] Encourager les initiatives locales pour contribuer à l'inventaire
	[II] - Faire du patrimoine un levier de développement durable de la Bretagne	[II - 1] Soutenir et encourager les projets de développement de territoire [II - 2] Soutenir les actions de conservation du patrimoine remarquable [II - 3] Soutenir les musées de France en Bretagne [II - 4] Soutenir les projets de sensibilisation, d'information et de formation aux patrimoines
	[III] - Impulser des dynamiques sur les questions patrimoniales en Bretagne	[III - 1] Appeler à des projets pour le développement des dynamiques [III - 2] Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux

Cadre de l'intervention

Expression de l'identité des Bretons, de leur histoire et de leur culture, le patrimoine est un lien puissant entre les générations, un élément constitutif du cadre de vie des habitants. Cet héritage est également une composante importante de la notoriété de la Bretagne. De ce fait, c'est un élément important de l'économie de la Bretagne par ses incidences touristiques, autant que par les travaux induits.

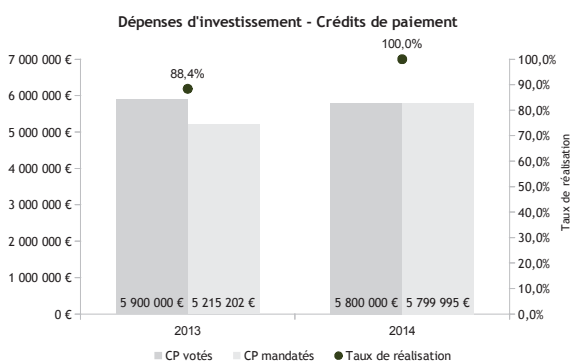
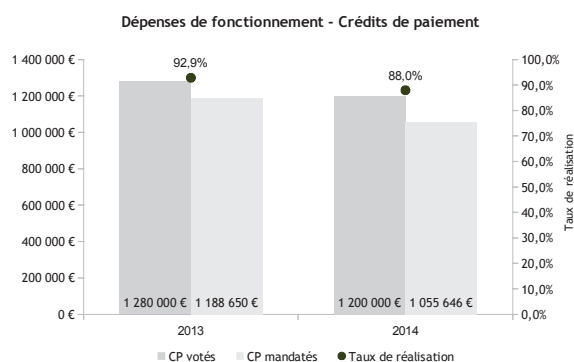
La politique patrimoniale du Conseil régional vise à connaître et faire connaître le patrimoine, le conserver et le restaurer, le valoriser. Cette politique s'applique à tous les domaines patrimoniaux : bâti, mobilier, naviguant, muséal, archéologique, sensibilisation au patrimoine.

Dans le cadre d'une approche proactive, le Conseil régional a décidé de développer deux nouvelles thématiques pluriannuelles adaptées aux besoins de la Bretagne, élaborées sous forme d'appels à projets : *Héritages littoraux*, sur le thème du patrimoine littoral et maritime et *Archipel du patrimoine breton*, sur le thème du patrimoine breton hors Bretagne.

En 2014, l'Inventaire du patrimoine culturel, outil de connaissance des territoires, a fêté son cinquantième anniversaire, marquant le rôle qui peut être le sien au service des politiques régionales.

L'implication des habitants est systématiquement recherchée. Le succès des dispositifs *Skoaz ouzh skoaz* et inventaires participatifs démontre que cette modalité d'action de la Région est en phase avec le désir de patrimoine des Bretons.

6,9 M€ en 2014 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)



Autorisations d'engagement	2013	2014
votées	1 300 000 €	1 200 000 €
affectées	1 295 525 €	1 151 551 €

En fonctionnement :

Les crédits sont principalement destinés au soutien des associations œuvrant pour le patrimoine breton, aux actions de valorisation [II-4] ainsi qu'aux appels à projets *Héritages littoraux* [III-2] et *Inventaires participatifs* [I-2].

Autorisations de programme	2013	2014
votées	5 900 000 €	5 400 000 €
affectées	5 674 102 €	5 399 841 €

En investissement :

Les crédits ont été consacrés aux projets patrimoniaux de territoire, aux cités labellisées, à la conservation, aux travaux dans les musées, à l'acquisition et à la restauration des œuvres pour des musées [II-1, II-2, II-3] ainsi qu'aux appels à projets *Archipel du patrimoine breton* [III-1] et *Héritages littoraux* [III-2].

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton [I-1, I-2]

L'activité du service de l'Inventaire du patrimoine continue à progresser, à la fois en ce qui concerne la production de données et la diversification des activités. Une opération de valorisation vient finaliser l'opération sur le Pays de Fougères tandis que les enquêtes sur les autres territoires d'étude se poursuivent, désormais complétées d'une étude thématique sur le patrimoine des sports et de l'accompagnement de 11 opérations d'inventaire participatif via l'appel à projets *Participer à l'Inventaire du patrimoine de Bretagne* initié en 2013 et renouvelé en 2014.

Indicateur N° 1 Inventaire du patrimoine culturel des communes	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014
Nombre de communes inventoriées	76	50	43	25	26
Nombre d'édifices recensés	-	-	4 450	5 900	4 547
Nombre d'édifices étudiés	1 689	1 282	1 089	750	844

La réflexion portée autour des finalités des opérations a également permis de multiplier les interventions en direction des publics et des acteurs locaux, telles que rédaction de synthèses communales, conférences de restitution dans les communes. Le renouvellement du site de diffusion des données de l'Inventaire (*patrimoine.bzh* remplaçant *glad*) suscite également la constante augmentation des retours des internautes et une réelle interactivité autour des richesses du patrimoine breton.

Indicateur N° 2 Diffusion des données relatives au patrimoine culturel	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014
Appropriation des données : réunions d'information et de restitution Conférences, visites, interventions colloque	Non disponible Non disponible	Non disponible Non disponible	40 20	50 25
Site GLAD :				
- nombre de visiteurs :	316 976	337 000	517 000	765 903
- nombre de pages vues (en millions):	2 672 035	2,7	3,6	4,4
- e-demands , informations	569	630	1 100	1 378
- commandes iconographiques	97	110	150	154
- clichés fournis	Non disponible	700	900	800

A l'occasion des 50 ans de l'Inventaire en Bretagne, une programmation de visites et conférences a été organisée, touchant près de 30 000 visiteurs et auditeurs, traduisant l'attente des bretons pour des découvertes inédites de leur patrimoine, et les capacités du service à échanger autour de la connaissance et de l'histoire du territoire. L'édition d'un ouvrage de synthèse *Architecture rurale en Bretagne* participe de cette même volonté de diffusion de la connaissance. Son succès de librairie a justifié d'une rapide réédition.

■ Soutenir et encourager les projets de développement du territoire [II - 1]

La Région a aidé 193 projets patrimoniaux de territoire, parmi lesquels l'ancien hôpital Fremeur à Quimperlé, le calvaire monumental de Pleyben, le coquillier *Général Leclerc*, propriété de l'association Lenn Vor à Plougastel-Daoulas, le financement de trois études concernant les *Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine* (AVAP). Le dispositif de prime *Skoaz ouzh skoaz* s'est stabilisé à 24 primes attribuées en 2014 (2 en 2011, 12 en 2012, 22 en 2013).

Indicateur N° 3 [II-1, 2, 3] Valorisation et restauration du patrimoine	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Valeur cible 2014
Nombre d'éléments du patrimoine breton conservés, restaurés, valorisés	359	393	353	297	281	200
Montant de travaux en faveur du patrimoine soutenu/an	30,2 M€	31,6 M€	33,9 M€	34 M€	24,4M€	32 M€
% d'opérations associées à une démarche de valorisation	74,6 %	72 %	73,6 %	74 %	80 %	73 %

Le montant de travaux soutenus par an est en diminution, soulignant les difficultés financières rencontrées par les porteurs de projets.

■ Soutenir les actions de conservation du patrimoine remarquable (20 % des actions de restauration soutenues) [II - 2]

Le nombre de biens aidés au titre des actions de conservation du patrimoine remarquable connaît une baisse (48 dossiers, dont 36 concernent des objets mobiliers protégés). Parmi eux figurent des biens protégés au titre des *Monuments historiques* (MH) tels la tour Saint-François à Port-Louis, le retable sud de l'église Saint-Melaine de Pacé.

■ Soutenir les *Musées de France* en Bretagne [II - 3]

Le montant des aides accordées pour l'attractivité des *Musées de France* en Bretagne est en hausse et s'élève à 728 K€. La participation régionale porte sur 9 acquisitions d'œuvres, 40 opérations de restauration des collections, le soutien à 3 expositions ainsi que sur la réalisation de la 4^{ème} phase des travaux du musée de Pont-Aven.

■ Soutenir les démarches de sensibilisation, d'information, de formation et de promotion des patrimoines [II - 4]

La Région a soutenu 37 structures pour leur action en faveur du patrimoine, telle que l'Association pour le développement de la recherche en archéologie maritime (ADRAMAR) pour les projets de valorisation ArchéoMer et Atlas archéologique.

■ Impulser des dynamiques sur les questions patrimoniales en Bretagne [III-1, III-2]

Le lancement de l'appel à projets *Archipel du patrimoine breton*, sur le thème du patrimoine breton hors Bretagne, a permis de subventionner la restauration des vitraux de Sainte Anne et de Saint Yves de la cathédrale de Saïgon au Vietnam, projet porté par l'association Kervredigezh Bretoned Bro Vietnam.

14 projets ont bénéficié d'une subvention régionale dans le cadre de l'appel à projets *Héritages littoraux* : 8 au titre du volet conservation-restauration, tels le phare et le fort de l'île de Penfret dans l'archipel des Glénan, 3 au titre du volet valorisation, tel que le site des anciennes cuves à eau des bacs à vapeur de Combrit et 3 au titre du volet innovation, telle que la phase préparatoire de sentiers archéologiques sous-marins de Bretagne porté par l'ADRAMAR.

Chiffres clés

- 96,8 millions de nuitées touristiques (marchands 1/3 et non marchands 2/3)
- 1^{er} rang des Régions françaises pour les séjours à la mer
- 721 hôtels et 553 campings classés
- 1 570 km de véloroutes voies vertes
- 3 403 855 connexions sur le site tourismebretagne.com

Documents cadre

- Acte 2 du Schéma régional du tourisme pour la Bretagne

Programme 812 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Objectifs	[I] - Séduire le visiteur	[II] - Bien recevoir le visiteur	[III] - Enchanter le visiteur	[IV] - S'organiser pour être plus efficace
Actions	[I - 1] Soutenir et conforter les actions du Comité régional du tourisme	[II - 1] Accompagner les projets de développement des entreprises touristiques	[III - 1] Faire des canaux un levier pour le tourisme en Bretagne intérieure	[IV - 1] Structurer le tourisme régional autour des « Destinations touristiques »
		[II - 2] Affirmer la place du tourisme social	[III - 2] Développer l'itinérance	
		[II - 3] Développer le « tourisme des 4 saisons »	[III - 3] Faire de la filière nautique une vitrine de l'excellence bretonne	[IV - 2] Agir en partenariat avec les réseaux d'acteurs touristiques
		[II - 4] Mettre en œuvre un Contrat d'objectifs Emploi-formation métiers du tourisme	[III - 4] Participer au projet du Mont-St-Michel	
		[II - 5] Intégrer la dimension tourisme dans les transports	[II - 5] Soutenir l'innovation	

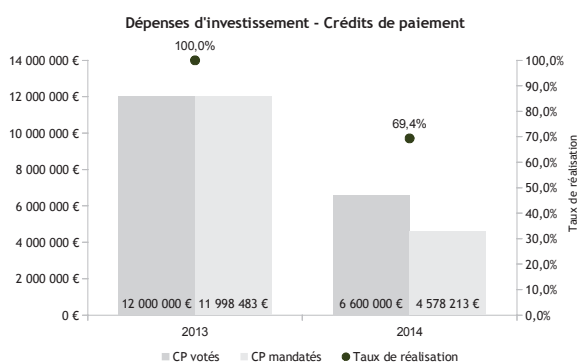
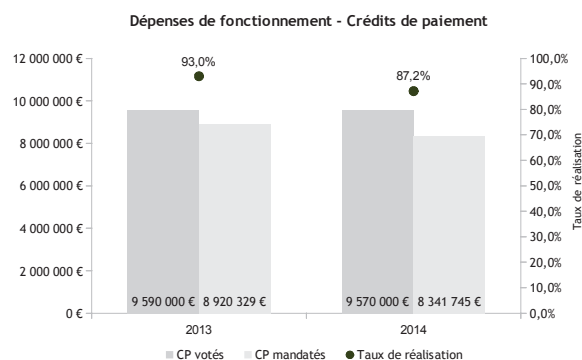
Cadre de l'intervention

L'Acte 2 du *Schéma régional du Tourisme* (SRT) adopté en 2012 par le Conseil régional repose sur une orientation majeure : privilégier une approche économique qui place le visiteur au cœur du projet et soutenir les entreprises, l'innovation et les métiers du tourisme, dans une démarche de développement durable pour un tourisme intégré aux activités et à la vie des territoires.

La plupart des 22 chantiers sont désormais engagés, dont trois essentiels à la relance du tourisme breton et qui ont poursuivi leur déploiement en 2014 : la *Stratégie marketing et communication partagée* et le lancement de la première campagne primo visiteurs ; la poursuite de l'installation des *Destinations touristiques de Bretagne* ; la définition d'une stratégie régionale en faveur de la relance des hébergements marchands, en partenariat avec la Chambre du commerce et de l'industrie de Bretagne.

Le Conseil régional a également poursuivi son accompagnement auprès des entreprises touristiques dans le cadre de leurs projets de développement et de modernisation. Un appel à projets dédié a contribué à enrichir l'offre de *Tourisme des quatre saisons*.

12,9 M€ en 2014 (total des CP mandatés en fonctionnement et en investissement)



Autorisations d'engagement	2013	2014
votées	8 100 000 €	8 515 000 €
affectées	8 100 000 €	8 132 000 €

En fonctionnement :

Les crédits ont été affectés à raison de 5,4 M€ pour le Comité régional du tourisme de Bretagne, incluant la participation au lancement de la campagne primo visiteurs ; 1,8 M€ pour les réseaux et filières ; 0,3 M€ pour les études, diagnostic et audits qualité ; 0,4 M€ pour le Mont-Saint-Michel ; 0,2 M€ pour les *Destinations*.

Autorisations de programme	2013	2014
votées	12 410 000 €	7 616 000 €
affectées	12 409 791 €	6 062 962 €

En investissement :

La baisse des crédits d'investissements 2014 est principalement liée à la finalisation des travaux de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Les crédits affectés sont répartis ainsi : 4,1 M€ pour la modernisation de l'offre touristique et 1,9 M€ pour le Mont-Saint-Michel.

Hormis le Mont-Saint-Michel, on constate globalement une baisse des investissements par rapport à 2013, liée notamment à une forte diminution des projets de transmission d'hôtels et de modernisation des équipements touristiques et des centres nautiques. A noter toutefois la hausse des investissements auprès de l'hôtellerie et des campings, aussi bien en subventions qu'en avances remboursables. La progression plus forte des subventions par rapport aux avances remboursables, observées en 2013, se confirme en 2014.

Analyse des principales réalisations de l'année

■ Adoption d'une *Stratégie marketing et de communication touristique partagée pour la Bretagne* [I - 1]

Dans le cadre de la *Stratégie marketing et de communication touristique partagée pour la Bretagne* élaborée en 2013, avec le Comité régional du tourisme (CRT) et la *Marque Bretagne*, plusieurs campagnes ont été menées en 2014. Une stratégie partagée a été lancée entre la Région, les agglomérations et les métropoles, pour la conquête de nouveaux visiteurs. La campagne *Viens en Bretagne* a été lancée en premier lieu auprès de la population bretonne. Les meilleurs vidéos postées en 2014 ont été compilées dans l'objectif d'une campagne télévisée nationale.

■ Soutien à l'action du *Comité régional du tourisme (CRT)* [I-1]

Le CRT a maintenu ses efforts pour positionner la Bretagne sur le web et dans les médias pour attirer de nouveaux visiteurs. Deux nouveaux sites web ont été lancés en 2014 : Bretagne *Rando* et un blog *Exception Bretagne*. La consultation des sites a enregistré une hausse de 15 %, dépassant les 4,5 millions de visites, dont 3,6 millions de visiteurs uniques. Un nouveau partenariat a également été mis en place, avec le premier site de e-commerce en France. Des pages permanentes sur la destination Bretagne ont été intégrées. Le CRT collabore étroitement avec la Région dans la mise en place des *Destinations touristiques de Bretagne*.

■ Lancement du travail sur la préservation du capital des hébergements marchands (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

La démarche engagée en 2013 par le Conseil régional, avec la Chambre de commerce et de l'industrie (CCIR), en lien étroit avec les professionnels, a abouti en juillet 2014 à la définition d'une stratégie, accompagnée d'un plan d'actions, dédiée à la relance des hébergements marchands de Bretagne. Cette stratégie et les 17 fiches action de sa mise œuvre visent pour l'essentiel à enrayer la baisse de l'offre du nombre de lits marchands et à accompagner au plus près le développement du secteur de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air.

■ Accompagnement des professionnels [II-1]

La Région a poursuivi en 2014 son soutien financier (subventions, avances remboursables) aux professionnels dans leurs projets de qualification et de modernisation des équipements touristiques. Ainsi, 45 diagnostics expertises et 43 contrats d'entreprise touristique ont été conclus.

Indicateur N° 1 [II-1] Aide régionale aux investissements touristiques (hôtellerie, hôtellerie de plein air, équipements de loisirs)	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Prévision 2014
Nombre de diagnostics / expertises	49	45	45	43	45	42
<i>Répartition selon communes littorales/non littorales</i>	31/18	31/14	24/21	23/17	32/13	
Nombre d'établissements aidés	72	72	70	51	51	45
<i>dont mis aux normes</i>	25	33	33	8	6	

Ce dispositif permet aux professionnels de bénéficier, au-delà du financement, d'un accompagnement et de conseils en amont des projets, avec un suivi de ceux-ci sur 3 ans.

La Région a poursuivi son aide aux audits préalables aux dispositifs de labellisation : *Qualité Tourisme*, *Ecolabels*, *Tourisme handicap*, certifications utiles pour l'attractivité des entreprises bretonnes. En 2014, 220 structures disposent d'un label environnemental, ce qui contribue à renforcer l'attrait de l'offre touristique.

Indicateur N° 2 [II-1] Evolution du nombre d'acteurs s'engageant dans des démarches qualité	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Prévision 2014
Labellisés <i>Plan Qualité Tourisme</i>	400	502	560	600	478	550
Labellisés <i>Tourisme et Handicap</i>	132	154	200	240	210	240

La nombre de structures labellisées *Plan qualité tourisme* a baissé en 2014, en raison des non renouvellements de label, l'aide régionale étant réservée aux nouveaux établissements.

■ Lancement de l'appel à projets *Pour un tourisme des 4 saisons* [II-3]

Dans un objectif de rééquilibrage de l'offre touristique sur l'année, l'appel à projets *Pour un tourisme des quatre saisons*, clôturé en 2014, a favorisé l'émergence ou la consolidation de projets touristiques nouveaux ou en évolution dans leurs thèmes, leur positionnement ou leur mode d'organisation. Tous les acteurs des territoires se sont mobilisés : hébergeurs, associations, agriculteurs (produits du terroir), habitants. Dix huit dossiers ont été retenus sur l'appel à projets 2014.

■ Avancée du *Contrat d'objectifs emploi - formation tourisme* [II-4]

Les 5 chantiers du *Contrat d'objectifs emploi - formation tourisme* ont été poursuivis : la synthèse des caractéristiques du secteur touristique breton sur la relation Emploi-Formation a été publiée en juin 2014. Un colloque départemental sur les métiers du Tourisme et les solutions Ressources humaines à Lannion a été organisé en octobre 2014. Résultat du lancement d'un appel à projet *Formation* commun aux cinq Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) mobilisés pour la professionnalisation du secteur touristique, plus de 50 formations ont été ouvertes de septembre 2014 à juin 2015. L'expérimentation du *CDI Emploi/Formation* pour l'hôtellerie de plein air a été reconduite.

■ Avancement important de la mise en place des *Destinations touristiques de Bretagne* [IV-1]

Les *Destinations* sont des espaces géographiques (10 plus les îles) qui concentrent la fréquentation touristique régionale en termes de séjours, de loisirs et de circulation des visiteurs. Elles ont vocation à fédérer les acteurs locaux pour renforcer la compétitivité de l'offre. Leur mise en place relève d'un consensus local portant sur le périmètre, la dénomination et le choix de la structure locale facilitatrice pour leur mise en œuvre. En 2014, six *Destinations* sont en place : *Brest Terres Océanes* ; *Brocéliande* ; *Quimper - Cornouaille* ; *Coeur de Bretagne - Kalon Breizh* ; *Baie de Saint-Brieuc - Les Caps* ; *Rennes et les Portes de Bretagne*. Afin de permettre une meilleure organisation en matière d'offre et d'accueil, le Conseil régional les accompagne dans leur démarche (0,2 M€ pour 6 *Destinations*).